



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 25 janvier 2022 - 19h00

### COMPTE-RENDU

#### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021.

#### **2. Ressources humaines.**

- *Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.*

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, modifie les obligations de l'ensemble des employeurs publics en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire «santé» et « prévoyance » souscrite par leurs agents.

Cette ordonnance, prise sur le fondement de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit qu'un débat obligatoire (sans vote) portant sur les garanties accordées soit organisé en Conseil Municipal avant le 18 février 2022. Ce débat permettra d'informer l'assemblée délibérante sur les enjeux et objectifs de la protection sociale complémentaire.

Pour ce faire M. Philippe GUÉHO, responsable du service ressources humaines, présente au Conseil Municipal les domaines d'intervention de la protection sociale à savoir :

Santé : elle vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale.

L'employeur devra participer obligatoirement au financement d'au moins 50 % des garanties de protection sociale complémentaire pour le risque santé, souscrites par leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Prévoyance/maintien de salaire : elle vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès

L'employeur devra participer obligatoirement au financement d'au moins 20 % des garanties de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance, souscrites par leurs agents ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce débat est également l'occasion de faire le point sur la participation de la commune pour les agents qui est mise en place depuis 2014.

### Participation à la mutuelle prévoyance :

Condition requise : être titulaire d'un contrat labellisé

Le montant de participation de l'employeur est de 10 € brut par agent.

A ce jour, 31 agents titulaires bénéficient de cette participation et le coût annuel s'élève à 3 900 € environ.

### Participation à la mutuelle santé :

Condition requise : être titulaire d'un contrat labellisé

A ce jour, 40 agents titulaires (sur un total de 60 agents titulaires) bénéficient d'une participation qui représente en 2022, 52 % du montant de la cotisation : le coût annuel est d'environ 25 000 € et est déterminé selon les critères indiqués au tableau ci-après :

Revenu brut	RB <= 2200€	2200€ < RB
<b>Composition foyer</b>		
<b>Agent</b>	40€	25€
<b>Supplément conjoint</b>	5€	5€
<b>Supplément enfant</b>	10€	8€

### 3. Finances

- *Débat d'orientation budgétaire.*

La loi prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB) soit organisé en Conseil Municipal dans un délai de 2 mois avant le vote du budget qui est prévu le jeudi 03 mars 2022.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des investissements et des orientations fiscales pour l'année 2022, d'effectuer des arbitrages et d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune.

Aussi, M. Eugène LE PEIH, adjoint aux finances et aux ressources humaines et M. Mickael LE GUENNEC, responsable du service finances, présentent les éléments financiers et les investissements envisagés pour l'année 2022.

#### Recettes de fonctionnement

Total 2021 : 5 730 771 € soit une hausse de +3.22 %

Dont impôts locaux : 2 706 441 € (-0.11%)

Dont DGF : 1 187 590 € (-7.22 %)

#### Charges de fonctionnement

Total 2021 : 4 646 623 € (- 0.20 %)

Dont charges de personnel : 2 493 605 € (+1.89 %)

#### Recettes d'investissements

Total 2021 : 2 204 324 € (subvention, autofinancement, FCTVA, taxe d'aménagement)

#### Dépenses d'investissements

Total 2021 : 1 584 970 €

Dont dépenses d'équipements : 1 370 668 € (rénovation des services techniques, rénovation de la maison du cimetière, effacement des réseaux rue Saint-Yves, rue de la Madeleine, rue de la Paix, parcours sportifs au Scaouet, aménagement cimetière, mobiliers urbains, matériels informatiques dans toutes les écoles...)

#### Capacité d'autofinancement

Total 2021 CAF nette : 1 396 466 €

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette

Rapporté à l'habitant la CAF nette en 2021 représente 217 euros et l'indicateur de la même strate en 2020 était de 117 euros par habitant.

### Endettement

Encours de la dette : 766 667 €

A noter un endettement très faible de 119€ / habitants contre 802 € / hbts pour la même strate.

La capacité dynamique de désendettement représente en 2021 : 0.5 année pour rembourser le capital de la dette.

### Les orientations budgétaires

Pas de hausse de la fiscalité en 2022 (inchangé depuis 2009) afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) pour les ménages.

Un programme d'investissement 2022 sera ambitieux à hauteur de 4,6 millions euros pour continuer à développer la commune et les services à la population tout en soutenant l'économie locale et en profitant au maximum des subventions dans le cadre des plans de relance de l'Etat.

### Les gros investissements retenus

- ✘ Halles couvertes – livraison fin novembre
- ✘ Nouvelle école du centre – début des travaux septembre
- ✘ Outils en main (fab la baud) – livraison décembre
- ✘ Travaux isolation école du centre, future maison des associations - été
- ✘ Acquisitions foncières
- ✘ Réflexion sur l'aménagement du centre-ville
- ✘ Réhabilitation de bâtiments communaux
- ✘ Eclairage LED terrain synthétique

D'autres projets sont également prévus :

- 2<sup>ème</sup> édition de l'Happy Urban Trail »
  - Fête de la Musique (après 2 années d'interruption suite à la crise sanitaire)
  - Consultations médicales de spécialistes au centre associatif
  - Mise en place d'un village intergénérationnel avec 14 logements seniors et 8 maisons individuelles
  - Projet de résidence partagée
- *Demande de subvention pour les projets culturels – DRAC.*

Le Conseil Municipal décide de solliciter des aides financières de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Département, de la Région pour tous les projets portés par la médiathèque, le musée de la carte postale et la direction du Quatro dans les domaines de la valorisation et médiation du patrimoine, les diffusions et expositions culturelles, les résidences artistiques et les projets d'éducation artistique et culturelle.

## **4. Administration Générale.**

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**Délégation n° 32-2021** : signature du contrat de vérification du système de détection incendie du pôle culturel. (CHUBB : 1 316 € HT/ an).

**Délégation n° 33-2021** : signature avenant - marché rénovation des services techniques - Lot 3 couverture bacs acier - LE PRIOL + 5 887 € HT.

**Délégation n°34-2021** : signature de l'avenant n°1 fixant le forfait définitif du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment éco-exemplaire. (LBL : 88 100 € HT).

**Délégation n° 35-2021** : signature de l'avenant n°1 fixant le forfait définitif du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration d'un bâtiment en halles couvertes. (LBL : 66 725 € HT).

**Délégation n° 36-2021** : signature du contrat de prestation de balayage de la voirie. (LORIS : 89 € HT/h).

**Délégation n° 37-2021** : signature du contrat de location entretien de la machine à affranchir (PITNEY BOWES : 589 € HT/an).

**Délégation n° 01-2022** : signature des contrats de maintenance des copieurs de la mairie et du service enfance-jeunesse. (MEDIABUREAUTIQUE : 0,0028 € HT NB et 0,028 € HT couleur – achat : 9 444 € HT).

- *Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour les services liés à l'eau et notamment le service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal adopte le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

## **5. Urbanisme et affaires foncières.**

- *Affaires foncières – cession domaine public.*

Plusieurs riverains du lotissement du Clos de la Madeleine sollicitent l'acquisition d'une portion des espaces communs du lotissement, située en bordure de leur propriété afin d'aménager un espace de stationnement supplémentaire. Aussi, le Conseil Municipal décide de désaffecter et déclasser du domaine public ces portions afin de les céder aux demandeurs à savoir :

- Environ 70 à 80 m<sup>2</sup>, à M. et Mme Guillaume LE BRETON au prix de 8,50 € /m<sup>2</sup>.
- Environ 70 à 80 m<sup>2</sup>, à Mme Sylvie GEORGES au prix de 8,50 € /m<sup>2</sup>.
- Environ 150 m<sup>2</sup>, à M. et Mme CHAUVEL au prix de 8,50 € /m<sup>2</sup>.

## **3 Questions diverses**

Agenda :

Prochain conseil municipal : le jeudi 03 mars 2022 (vote du budget)

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022